

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2013 B 01421

Numéro SIREN : 791 325 798

Nom ou dénomination : 5 INVEST'H

Ce dépôt a été enregistré le 20/07/2018 sous le numéro de dépôt 78590

**TRIBUNAL DE COMMERCE
DE NANTERRE**

G R E F F E

DEPOT N° :.....78590.....
LE: 20 juillet 2018

Objet : Dépôt en annexe du registre du commerce et des sociétés
Ordonnance n° 2018O01159

5 INVEST'H
Société par actions simplifiée
Au capital de 1.000.100 Euros
35 rue Pierre Brossolette – 92300 Levallois-Perret
R.C.S Nanterre : 791.325.798.



**REQUETE EN VUE D'OBTENIR UNE PROROGATION DU DELAI DE REUNION DE
L'ASSEMBLEE CHARGEE D'APPROUVER LES COMPTES DE L'EXERCICE.**

Je soussigné Monsieur Jacques-Laurent HERSZKORN

Agissant en qualité de président de la société 5 INVEST'H, SAS sis à Levallois-Perret au 35 rue Pierre Brossolette.

A l'honneur de vous exposer :

- Que la société a, conformément à ses statuts, clôturé son exercice social le 31 décembre 2017, qu'elle devrait donc réunir son assemblée chargée d'approuver les comptes de l'exercice au plus tard le 30 juin 2018.
- Que pour les motifs suivant : à la demande du commissaire comptes, compte tenu du délai trop court pour certifier les comptes suite à sa récente nomination, l'assemblée ne pourra pas se tenir dans les délais légaux

Qu'en conséquence,

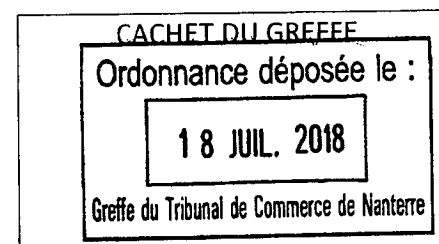
La requérante sollicite qu'il vous plaise, Monsieur le Président, de proroger jusqu'au 30 octobre 2018 le délai de réunion de l'assemblée chargée d'approuver les comptes de l'exercice.

Levallois-Perret, le 15 juin 2018



TRIBUNAL DE COMMERCE
DE NANTERRE

LE PRESIDENT



Requête n° 2018001159

Affaire : SAS 5 INVEST'H

ORDONNANCE

Nous, Frédéric DANA, Président du tribunal de commerce de Nanterre,

Vu la requête qui précède et les motifs y exposés,

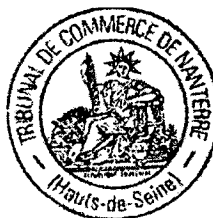
Vu les articles L227-9 et R 225-64 du code de commerce (SAS),

Prorogeons jusqu'au **30 OCTOBRE 2018** le délai de tenue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos au **31 DECEMBRE 2017** de la société requérante **SAS 5 INVEST'H 35 RUE PIERRE BROSSOLETTE 92300 LEVALLOIS PERRET (RCS NANTERRE 791325798)**.

Disons que la présente ordonnance sera déposée au greffe de ce tribunal.

Fait à Nanterre, le 17/07/2018

Le greffier,
D. MESLE



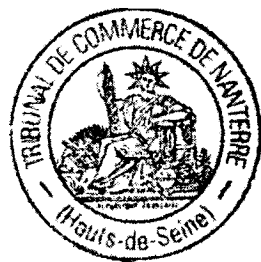
Le président, M. Frédéric DANA
Par délégation

S. LUPESCU
VICE-PRESIDENT

EXPÉDITION

Pour expédition certifiée conforme à la minute de la présente
décision

Le Greffier



N° de rôle	2018O01159
Nom du dossier	SAS 5 INVEST'H
Délivrée le	20/07/2018